

Réunion du 05/05/2020 : Présentation du Protocole de reprise de l'école au 12 mai 2020

Lieu : Salle du conseil Mairie de Milizac-Guipronvel

Présents :

- Véronique Provost – Adjoint au maire en charge des affaires scolaires
- Paul Croguennec – Directeur Général des Services de la commune
- Isabelle Le Glas – Directrice Marcel Aymé
- Emeline Kerjean – Représentante des parents d'élèves (PS et MS Bilingue)
- Créach Mallorie – Présidente de l'APE
- Isabelle Begoc – Représentante des parents d'élèves (MS, CE1 et CM1 Monolingue)
- Sophie Kermaidic – Institutrice CE1 Monolingue
- Bellec Maïna – Institutrice MS Bilingue
- Nicolas Poiraton – Responsable LeoLagrange
- Valentin Jacob – Représentant des parents d'élèves (CP et CM1 Bilingue)

Rédacteur :

- Valentin Jacob – Représentant des parents d'élèves (CP et CM1 Bilingue)

mail : parents.eleves.marcelayme@gmail.com

Validateurs :

- Paul Croguennec – Directeur Général des Services de la commune
- Isabelle Le Glas – Directrice Marcel Aymé

Questions / Réponses :

1. Le centre de loisir LeoLagrange pourra t-il accueillir les enfants le mercredi?

Le ministère de la Jeunesse et des sports vient d'annoncer le 06/05/2020 qu'il sera interdit d'ouvrir les centres de loisirs (Mercredi et Samedi). Seul le périscolaire (matin et soir) et les pauses méridiennes seront donc assurés suite à cette annonce de dernière minute.

Possédant les moyens logistiques et humains nécessaires, LeoLagrange assurera donc le périscolaire avec une organisation optimale selon les horaires habituelles. La répartition par groupe de 15 pour les élémentaires et de 10 pour les maternelles, ainsi que toutes les règles sanitaires énoncées dans le protocole seront également respectées.

Si les consignes ministérielle venaient encore à évoluer courant mai, le centre de loisirs pourrait alors ouvrir.

2. Précisions complémentaires concernant l'activité de LeoLagrange ?

Le périscolaire (garderie du matin et après-midi) sera accessible durant les jours où l'enfant sera présent en classe.

Les pauses méridiennes (pauses de repas) seront prises en charge par les agents municipaux, les animateurs de LeoLagrange et les enseignants volontaires. Le nombre de surveillants sera en adéquation avec le nombre de groupes et élèves présents.

Les groupes définis par les enseignants seront respectés au maximum de l'arrivée du matin jusqu'au départ du soir.

Le périscolaire (garderie) se déroulera au sein de la maison de l'enfance. Aucune personnes extérieures à l'établissement n'aura le droit d'accéder au local. Pour les plus petits, un animateur pourra accueillir l'enfant à la porte.

Précision importante, **les goûters seront à fournir par les parents.**

Pour toutes autres informations qui ne seraient pas présentes dans le protocole fourni par les enseignants et/ou la mairie, il est possible de contacter Nicolas Poiraton par mail : milizac.guipronvel@leolagrange.org ou téléphone au 02.98.07.20.32 qui interrogera au besoin la commune, autorité délégante.

3. Les capacités d'accueil seront-elles suffisantes ? Quelles sont les priorisations qui peuvent être réalisées ?

Le but est d'accueillir le maximum d'enfants en présentiel en respectant les groupes de 15 pour les élémentaires et de 10 pour les maternelles qui ont été définis. En se référant aux locaux et à l'effectif encadrant à date, tous les enfants pourront bénéficier d'au moins 2 jours en présentiel comme prévu au protocole et aux directives du rectorat. Tous les enfants présents sur une journée en classe pourront également être pris en charge en périscolaire du matin et du soir.

En fonction du nombre d'élèves dont les parents feront le choix de conserver un enseignement à domicile, il est possible que des places soient disponibles au sein des classes permettant à certains enfants d'être présents 4 jours de la semaine en classe. Dans ce cas, le corps enseignants pourra proposer à certaines familles de conserver en classe leurs enfants durant les 4 jours. En exemple, les élèves décrocheurs ou ayant des difficultés scolaires pourront être priorisés.

En cas de besoin de prise en charge supplémentaires (plus de 2 jours/sem) des enfants des publics prioritaires cités dans le protocole, ce sont les études mises en place par la mairie avec LeoLagrange qui seront privilégiées.

4. Comment vont-ils occuper les journées de classe ?

L'enseignement s'articulera autour de révisions et du renforcement des acquis.

Selon les consignes de l'éducation nationale, les nouvelles notions d'apprentissage ne seront pas privilégiées.

Les parties de fin de programme qui n'auront pas été abordées seront repris à la rentrée suivante.

5. Quand pourrons-nous savoir les jours où notre enfant pourra être à l'école ?

Les enseignants vont définir les groupes A (lundi-Mardi) et B (Jeudi-Vendredi) pour les communiquer aux parents le 07/05. Ils essaieront de prendre en compte les contraintes énoncées par chaque famille en tenant compte des fratries.

6. L'arrêt de la cantine sera-t-il maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire ?

Il n'est pas prévu à date et jusqu'à nouvel ordre de remettre en place d'ici la fin de l'année scolaire une restauration collective au sein de l'école.

7. Concernant les paniers repas froid, y aura-t-il un moyen de conservation des aliments adapté? Les glacières et pains de glace sont-ils autorisés ?

Les frigos ne seront pas utilisés pour limiter le risque sanitaire. Les familles devront donc adaptés le choix des aliments en fonction des consignes du protocole sur les repas froids. Libre choix aux familles d'utiliser une petite glacière portative, sac isotherme avec ou sans pains de glace pour conserver le repas froid. Toutefois, il faudra limiter l'encombrement au maximum pour faciliter le stockage dans la classe.

8. Qu'est-il préconisé d'apporter pour les récréations ? Sera-t-il possible d'avoir un listing de ce que les enfants ont le droit d'emmener pour les temps de récréation et pose méridienne ?

Il est préconisé, si les famille le souhaite, d'apporter des livres, BD, Coloriage, jeux/jouets d'amusement individuels. Les jeux/jouets collectifs doivent respecter les consignes de distanciation et ne pas induire des échanges ou partages de pièces ou autres éléments. Le jeu/jouet envoyé en classe doit être à usage strictement personnel et uniquement en contact avec le propriétaire.

9. Les horaires de rentrée à l'école seront-elles les mêmes qu'à l'accoutumé ? Pour toutes les classes ? Ou y aura t il des modifications ?

Sans contre-ordre, les horaires sont celles habituelles et définies dans le règlement de l'école. Un échelonnement est souhaité par la commune (arrivée d'une partie des élèves à 8H35 et une autre à 8H45 – des précisions seront apportées rapidement).

10. Si un parent souhaite obtenir ou communiquer une information , vers qui doit-il se tourner et par quel canal de communication ?

Informations sur l'enseignement et l'organisation en groupe : Privilégiés les enseignants par le canal utilisé à date pour l'enseignement à distance.

Informations écoles : Enseignants ou Directrice de l'école

Fixe : 02.98.07.98.94 - Portable de l'école : 06.07.96.85.91 – mail :

ec.0291802B@ac-rennes.fr

Informations Centre de loisirs et périscolaire LeoLagrange : Nicolas Poiraton

mail : milizac.guipronvel@leolagrange.org - Fixe : 02.98.07.20.32

11. Concernant les retours d'expériences sur l'organisation, auprès de qui et par quel canal faut-il les transmettre ?

Isabelle Le Glas - Directrice de l'école

mail : ec.0291802B@ac-rennes.fr

Avec copie à Paul CROGUENNEC – DGS

mail : dgs@milizac-guipronvel.bzh

Avec copie aux Représentants des parents d'élèves

mail : parents.eleves.marcelayme@gmail.com

12. Qu'en est-il des enfants avec PAI ?

Les enfants ayant un PAI (Exemple : type asthmatique) devront pouvoir être autonome concernant leur traitement (exemple : utilisation d'une chambre d'inhalation). Dans le cas d'un élève d'élémentaire, il est possible, si les familles le juge nécessaire, que l'enfant porte un masque ou équivalent.

Dans tous les cas, il est conseiller que les parents des enfants avec PAI contactent Mme la Directrice pour échanger.

13. Comment va se dérouler la prise en charge et retours des enfants déjeunant à leur maison ?

Les horaires de la pause méridienne et du retour des externes sont les mêmes qu'à l'accoutumé. L'accueil sera réalisé selon les mêmes pratiques que pour l'arrivée et le départ de la classe.

14. Concernant l'effectif de l'école (enseignants, ATSEM et AESH) sera-t-il au complet ? Si non, comment les postes manquants seront-ils compensés ? Les intervenants seront-ils les mêmes qu'à l'accoutumé ?

L'effectif ne sera pas complet au niveau des agents scolaires : 5 personnes absentes dont 4 ATSEM pour motif de santé mais 2 remplaçantes sont déjà recrutées. La commune réorganise également le temps de travail des ATSEM en

augmentant le temps de travail de nettoyage confié à Aber Propreté. Les ATSEM participeront à la désinfection. La présence des aesh (personnel de l'Etat) restent à valider. Concernant Leo Lagrange, l'effectif sera au complet.

15. Cependant, afin de pouvoir assurer à la fois l'enseignement en classe et à distance, il est possible que des rotations ponctuelles sur une même journée soient réalisées. Même si cela est mis en place, la continuité de l'enseignement sera assurée, ainsi que la possibilité d'accueillir tous les élèves en classe au moins 2 jours/sem.

16. Qu'en est il des AESH ? Vont-elles revenir ? Pourront-elles travailler auprès des enfants qui ont une notification MDPH ?

Pour l'instant, il n'y a pas encore eu de communication concernant la reprise des AESH. Si l'AESH d'un enfant est absent, l'accueil sera possible selon le protocole dédié.

Dans tous les cas, il est conseillé que les parents des enfants avec PAI contactent Mme la Directrice pour échanger.

17. Peut-on joindre une carte vulgarisée des accès par classe ?

Un plan détaillé avec le traçage et le détail des accès autorisés pour les piétons et voitures sera fourni aux parents d'ici la fin de semaine. Elle viendra clarifier les explications textuelles présentes dans le protocole.

18. Enseignement en classe et à distance en simultané? Méthodes ?

Les enseignements en classe seront assumés par les enseignants habituels. Cependant, afin d'assurer l'enseignement à distance, le conseil des maîtres est entrain d'étudier avec l'inspection nationale un moyen de libérer du temps aux enseignants. L'organisation initiale sera définie courant de semaine et adaptée au fur et à mesure selon les retours d'expérience.

19. Organisation du temps de sieste :

Les lits seront alternés dans la pièce et répartis nominativement aux élèves des groupe a et b. Les surveillants ne toucheront pas aux affaires qui resteront en place à l'utilisation exclusive de l'enfant.